



Critères gestion petites actions bureau de la coopération suisse Mali_Bamako.

Règles concernant le crédit petites actions

Le cadre général pour les actions partielles du crédit global petites actions est donné par le programme de coopération, notamment pour les actions de l'axe « Renforcement stratégique du programme ».

▪ Types d'actions soutenues

1. Objectifs

Le crédit petites actions est établi pour financer des activités d'une durée max. de 18 mois qui appuient et complètent le programme de développement de la suisse au Mali.

- i. Appuyer le Buco Mali dans son travail stratégique, conceptuel et innovateur
- ii. Contribuer à mettre en valeur le patrimoine culturel, à étendre les expressions culturelles et à créer des espaces de dialogue et de participation pour la population
- iii. Appuyer des activités de courte durée qui bénéficient directement à un groupe-cible donné et/ou qui soutiennent le programme de développement suisse au Mali
- iv. Appuyer des activités en lien avec la stratégie de politique extérieure de la Suisse

2. Caractéristiques et critères pour la sélection des actions partielles

- a) Les bénéficiaires : Institutions, groupes de base, organisations qui promeuvent des initiatives conformément aux objectifs des différents effets
- b) L'action à réaliser est dans un secteur où la DDC a un intérêt à s'investir dans le futur (expérience exploratrice) ; permet de faire la connaissance d'une nouvelle organisation travaillant dans un secteur d'intérêt de la DDC (expérience institutionnelle) ; permet de préparer les bases de décision pour un futur projet (étude, planification)
- c) Appuie une initiative nationale de grande importance pour le développement du pays ; permet de répondre à des obligations de la DDC pour lesquelles il n'y a pas de fonds assignés.
- d) Les activités : Études, publications, rencontres, petits projets, formation, formation continue, consultations.
- e) Les items à financer : Matériaux, frais opérationnels, honoraires, frais professionnels, petits équipements (seulement dans des cas spécifiques) ; les items exclus : véhicules et autres gros équipements, constructions.
- f) Non finançable : des activités complémentaires des partenaires existants (elles doivent être couvertes par les fonds du projet), activités à caractère religieux et partis politiques

Les petits projets sont pour la plupart des contributions mais des mandats sont aussi possibles (dans le respect des règles de passation de marché).

- **Format des demandes**

Les demandes d'appui doivent contenir au minimum :

- Une description de l'organisation et du projet, des objectifs et de la stratégie d'intervention
- Un budget global qui met en exergue les différentes contributions (plan de financement)
- Un chronogramme des activités